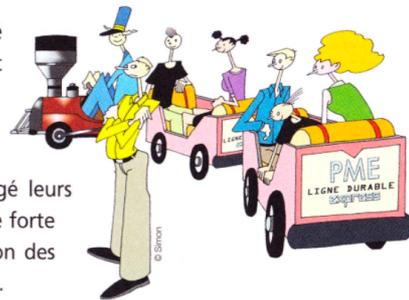


Développement durable et PME

Le développement durable est un thème vaste, parfois un mot fourre-tout employé de manière abusive. Pour clarifier le concept, expliquer en quoi le développement durable est important et surtout présenter ses avantages pour les entreprises, le Service de la promotion économique et ses partenaires – dont la CCIG fait partie – a organisé un petit-déjeuner des PME et des start-up. A cette occasion, quatre intervenants, issus de l'administration publique et du secteur privé, ont partagé leurs expériences avec les 50 chefs d'entreprise qui ont participé à la conférence. Cette forte participation témoigne de l'intérêt croissant des entrepreneurs pour l'intégration des principes du développement durable (DD) dans le fonctionnement de leur société.



Au service des entreprises

C'est Alexandre Epalle, responsable du Service cantonal du développement durable, qui ouvre la séance en rappelant le concept du développement durable, qui est bien plus qu'une prise de conscience écologique. En effet, il vise à instaurer un meilleur équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale pour répondre

aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le but est une meilleure gestion des ressources, celles-ci étant limitées. Le DD, ancré dans la Constitution fédérale, est bien l'affaire de tous et les PME, épine dorsale de l'économie, ont un rôle-clé à jouer en la matière.

Les motivations encourageant une entreprise à intégrer le développement durable dans son fonctionnement entrent dans quatre catégories: enjeux réglementaire, économique, stratégique ainsi que

social et éthique. Pour les aider dans une démarche de développement durable, le Service dirigé par Alexandre Epalle a publié il y a quelques années un guide spécialement conçu à leur égard, élaboré en partenariat avec la CCIG et la FER. Cet ouvrage, intitulé « PME et développement durable », constitue un outil pratique qui s'articule autour des dimensions sociale, économique et environnementale du fonctionnement d'une PME. Il détaille une véritable méthodologie pour implanter le DD dans l'entreprise et les principales étapes que constituent l'état des lieux, le choix des domaines d'action et la définition des objectifs ainsi que les principes à respecter pour réussir une démarche d'intégration du dévelop-

pement durable. Le principal avantage pour une PME de se lancer dans un tel programme est qu'il lui permet d'anticiper l'avenir tout en améliorant ses procédés de production et son image auprès de ses parties prenantes.

Des entreprises témoignent

Pour tester « PME et développement durable », le Service cantonal du DD a proposé à quelques PME genevoises de participer à une expérience-pilote. L'idée était de leur offrir le soutien d'un mandataire spécialisé afin de faire le point sur leurs mesures en matière de DD et d'élaborer en commun un programme en s'appuyant sur le guide





de football à la jeunesse helvétique. Malgré les assurances

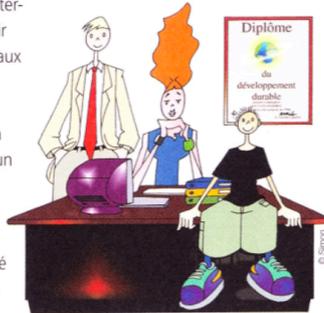
convenues lors de la commande d'exécution entièrement un travail des enfants, la télévision allemande a révélé que des

mineurs avaient été employés pour réaliser cette action marketing. En raison d'une défaillance de l'intermédiaire qui n'a pas pu garantir une prestation correspondant aux exigences arrêtées, la banque, soumise à une forte pression médiatique et consciente de sa responsabilité sociale, a versé un million de francs à l'UNICEF. Cet exemple illustre les dangers qu'une entreprise court lorsqu'elle n'a pas intégré les instruments qui permettent d'appréhender la complexité propre au développement durable. En revanche, développer de tels instruments au sein de l'entreprise permet de répondre aux attentes des consommateurs, de maîtriser les risques, d'économiser des coûts, de faire preuve d'une image responsable, de transmettre ses valeurs écologiques et, enfin, de se démarquer de la concurrence. Olivier

Brüggemann a également dressé un tableau complet de l'évolution des préoccupations des entreprises en matière de développement durable.

L'Etat, rôle exemplaire

Retour à l'administration publique avec le pas supplémentaire en direction du développement durable qu'a réalisé le Conseil d'Etat en adoptant en janvier dernier un système de management environnemental dont Bernard Gay, le troisième orateur, est responsable.



Cette approche consiste à passer au crible tous les impacts des activités de l'administration genevoise sur l'environnement afin d'en réduire les nuisances. Ce système succède à la démarche « Ecologie au travail » et élargit son champ d'action. Les domaines concernés sont la gestion des ressources et des déchets, l'utilisation de l'énergie et de l'eau, la

mobilité et la santé et sécurité des collaborateurs. Le but de l'Etat est de donner un signal fort et de promouvoir, grâce à ses propres expériences, des pratiques quotidiennes respectueuses de l'environnement.

Enfin, Thierry Pellet, secrétaire général d'APRES, Chambre de

l'économie sociale solidaire, a présenté son association dont les membres représentent environ 10% de l'emploi à Genève. Les quatre orateurs ont ensuite été assaillis de questions et le temps à disposition n'a malheureusement pas suffi pour les aborder toutes. ■

Pascale Roch-Gigandet

A propos des «Petits-déjeuners des PME et des start-up»

Les petits-déjeuners des PME et des start-up sont organisés chaque mois depuis 2001 par le Service de la promotion économique de Genève, en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels et privés (la, CCI, la FER, Venturelab, PME Magazine, l'Hebdo, Ernst & Young, KPMG, Deloitte et BDO Visura). Ces petits-déjeuners ont pour objectifs de former et d'informer les entrepreneurs, mais aussi de favoriser les échanges autour de

thématiques variées, permettant d'aborder les différentes facettes de la vie entrepreneuriale.

Prochains petits-déjeuners :

- 25/09/2009 : Santé et sécurité au travail
- 30/10/2009 : Innovation
- 27/11/2009 : Gouvernement d'entreprise et évaluation du Conseil d'administration

Informations et inscriptions : www.petitsdejeuners.ch.

Le guide « PME et développement durable » et la brochure « Les PME passent à l'action » peuvent être consultés sur le site internet www.ge.ch/agenda21 à la

rubrique « Espace entreprises et groupements ». Pour obtenir une copie ou des informations complémentaires, contacter le Service cantonal du développement durable : tél. 022 388 19 40.

Nécessité et avantages pour les PME

Le deuxième intervenant, Olivier Brüggemann, fondateur de l'entreprise ecoLive¹, a commencé son exposé en citant l'exemple malheureux d'une grande banque qui, pendant l'Euro 2008, voulait favoriser la promotion de la relève sportive en distribuant quelque 200'000 ballons



¹Bureau de conseil spécialisé en management environnemental et en écologie d'entreprise, ecoLive organise aussi des formations et réalise divers supports de sensibilisation et de communication sur l'écologie et le développement durable.